



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 57
Vote pour : 57

CONSEIL ACADEMIQUE
Séance du 28/06/2021

DELIBERATION
n° CAC_2021_01

relative à la demande de renouvellement de l'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès pour la période 2021-2026

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation,

Vu l'arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations au sein des masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation,

Vu l'arrêté du 28 mai 2019 et son annexe portant sur le référentiel des compétences professionnelles et les attendus de la formation,

Vu les statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès,

Vu la délibération du conseil de l'INSPE de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès en date du 27 avril 2021,

Vu le dossier de demande de renouvellement de l'accréditation de l'INSPE présenté pour la période 2021-2026,

Article Unique :

Le conseil académique en formation plénière, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande de renouvellement de l'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès pour la période 2021-2026.

Le président du conseil académique,

Hugues KENFACK